

## I. Interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans : la solution miracle ?

Le 21 juillet 2026, députés et sénateurs adoptaient une proposition de loi visant à mieux protéger les mineurs des risques liés aux réseaux sociaux, notamment en interdisant leur accès aux moins de 15 ans et en bannissant les smartphones des lycées. Mais une partie du texte a depuis été censurée par le Conseil constitutionnel, le 14 août, et la loi a finalement été promulguée, amputée de cette mesure, le 24 août. Le gouvernement entend désormais revoir sa copie pour proposer un nouveau dispositif d'ici au printemps 2027. En attendant, l'interdiction des téléphones au lycée peut entrer en vigueur dès cette rentrée.

Source : Site LUMNI, auteur : Guilherme-André Ringuenet, journaliste (18 juin 2026).

Misogynes, homophobes, nocives pour la santé mentale des plus jeunes, actrices de la désinformation... Les plateformes font l'objet d'une litanie de critiques qui, à l'image du scrolling compulsif, semble sans fin. Et d'une contre-attaque sans précédent de la part des pouvoirs publics. Les députés et les sénateurs français ont voté le 21 juillet 2026 la proposition de loi « Protéger les mineurs des risques des réseaux sociaux »<sup>1</sup>. Dès la rentrée scolaire 2026, les lycéens ne pourront plus utiliser leurs téléphones dans leur établissement (comme c'est déjà le cas pour les écoliers et les collégiens) et le chantier concernant l'interdiction de certains réseaux sociaux aux moins de 15 ans, jugés dangereux par le gouvernement, est en cours. Jusqu'ici, la plupart des plateformes interdisaient déjà l'inscription avant 13 ans dans leurs conditions d'utilisation. En France, la loi du 7 juillet 2023 a fixé une majorité numérique à 15 ans : avant cet âge, un mineur ne peut en principe s'inscrire qu'avec l'autorisation de ses parents. Jugeant cette mesure insuffisante, le gouvernement entend aujourd'hui aller plus loin.

D'après une enquête menée par l'association Génération numérique en 2023, 63% des jeunes de moins de 13 ans étaient titulaires d'au moins un compte sur un réseau social... théoriquement interdit. Selon une étude de l'Observatoire de la parentalité numérique, près des trois quarts des parents (74%) approuvent une interdiction avant 15 ans, et 89% se prononcent en faveur d'un bannissement avant 13 ans. L'idée d'une proscription donnant un cadre éducatif et des limites semble donc faire consensus. "Elle va envoyer un signal aux parents", estime Joëlle Sicamois, directrice de la Fondation pour l'enfance.

"Bien sûr qu'il faut les interdire", affirme Najat Vallaud-Belkacem. L'ancienne ministre de l'Éducation nationale (2014-2017) vient de faire paraître *Sevrage numérique* (éd. Tallandier, janvier 2026). "Face aux différentes menaces qui règnent dans ces espaces, les adultes doivent reprendre la main. De la même manière que le droit français estime que les plus jeunes n'ont pas la possibilité de signer des contrats, on ne peut pas les laisser sans contrôle dans ces lieux à

risque", poursuit l'ancienne ministre socialiste. « Dans la mesure où notre société n'a pas la capacité de protéger les enfants sur ces plateformes, c'est une bonne loi », assure de son côté Joëlle Sicamois, qui milite depuis 1977 pour la protection des enfants et pour éradiquer toutes les violences à leur encontre.

"Je n'ai pas d'opposition de principe mais cette loi pose un problème", tempère Grégoire Borst, professeur de psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation à l'université Paris Cité. Le co-auteur de *Faut-il interdire les réseaux sociaux aux jeunes ?* (éd. Robert Laffont) souligne que la verticalité de l'interdiction est "une attaque contre l'intimité des adolescents, sans qu'il y ait eu des discussions de fond".

« L'interdit peut avoir un effet contre-productif. Il n'est pas suffisant. Il crée un malentendu entre la parole éducative et la manière dont le jeune va s'inscrire dans son rapport à l'autorité. »

— Catherine Delorme, présidente de la Fédération Addiction.

La professionnelle du soin, éducatrice spécialisée, rapporte que c'est le travail pédagogique qui importe avant tout : "Il y a un réel besoin d'explications sur les méthodes de certains réseaux comme TikTok ou Instagram." "Si l'interdiction est le seul levier permettant d'imposer une régulation réelle aux plateformes, alors elle peut se justifier. Mais à une condition essentielle : qu'elle s'accompagne de mesures systémiques comme la régulation des contenus et des algorithmes des plateformes ou de l'éducation au numérique", complète Grégoire Borst.

"C'est une loi cosmétique, tranche Merav Griguer, avocate associée chez Franklin, spécialisée en data, protection des données et cybersécurité. Elle n'est là que pour donner à la classe politique l'opportunité de légiférer sur un sujet qui inquiète à juste titre les parents." Or, comme le reconnaît la directrice de la Fondation pour l'enfance, le texte adopté par le Parlement intervient comme "un aveu d'échec sur l'impuissance des États à réguler les contenus des plateformes". "Au lieu de demander à ces géants de surveiller ce qui se passe sur les réseaux, nous leur demandons avec cette loi de filtrer les entrées comme des vigiles chargés d'interdire aux adolescents des accès qui sont par nature illégaux et illicites. On fait peser la responsabilité sur les citoyens", appuie l'avocate coresponsable de l'enseignement « Protection des données et cybersécurité » à l'université Paris Panthéon-Assas.

L'avocate souligne également la difficulté à faire respecter cette interdiction. "Contrôler l'identité en demandant de présenter numériquement son document comme justificatif n'est pas sans risque. D'une part, une pièce d'identité est falsifiable. L'authentification parfaite ne sera donc pas garantie. D'autre part, quand bien même elle serait réelle, il y a toujours des risques en matière de protection des données." Celles-ci peuvent en effet être piratées<sup>2</sup>. Aujourd'hui, les intrusions informatiques dans les adminis-

1. En ajoutant l'idée d'une liste noire de plateformes interdites car jugées dangereuses (sur avis de l'Arcom) afin d'éviter une décision trop générale qui pourrait être déclarée anticonstitutionnelle.

2. Le piratage de données est le fait de dérober des informations privées sur des ordinateurs, des serveurs ou des appareils électroniques.

trations publiques ou dans les entreprises sont quasiment quotidiennes. Comptes Facebook, identifiants de la Sécurité sociale... sont revendus par les hackers à des individus mal intentionnés qui s'en servent pour faire de la fraude financière ou de l'usurpation d'identité.

L'Australie est le premier pays au monde à avoir voté l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 16 ans en décembre 2025. Son exemple est particulièrement scruté, notamment dans la manière dont la vérification de l'âge peut s'opérer. Là-bas, l'exécutif a fait le choix de rendre les plateformes responsables de ce contrôle. Des outils de reconnaissance faciale employant l'intelligence artificielle ou le téléchargement de la pièce d'identité sont utilisés. Ce qui n'est pas sans risques en matière de cybersécurité. La plateforme Reddit, sur laquelle les utilisateurs partagent, discutent et votent des contenus au sein de communautés appelées « subreddits » et qui est concernée par l'interdiction australienne, a pointé le risque de fuites ou de piratage de cette collecte de données personnelles.

Fin mars 2026, un bilan provisoire a été tiré des quatre premiers mois de l'interdiction. "Malgré la désactivation de 5 millions de comptes, près de 70% des mineurs contournent encore l'interdiction", a établi un rapport de eSafety Commissioner, l'autorité publique australienne chargée de réguler la sécurité en ligne.

Il n'empêche : malgré les failles et les difficultés techniques et juridiques d'une telle interdiction, nombreux sont les pays à suivre la voie ouverte par l'Australie. En Europe,

outre la France, la Grèce a annoncé sa volonté d'interdire les réseaux sociaux pour début 2027. Le Portugal a voté une loi en ce sens en février 2026. Son voisin de la péninsule Ibérique, l'Espagne, veut aussi les proscrire, tout comme le Danemark et la Pologne. En Allemagne, des experts réfléchissent à cette possibilité. Quant au Royaume-Uni, une consultation publique nationale a révélé que 91% des parents sont en faveur d'une législation en ce sens. Dans la foulée, le gouvernement britannique a promis une loi d'interdiction pour les moins de 16 ans dès le début de 2027. En Asie, l'Indonésie est le premier pays à avoir actionné le levier de l'interdiction. Et il y a l'exemple chinois, "vraiment très intéressant", selon Najat Vallaud-Belkacem. Pékin a choisi d'imposer "une limitation pour que la jeunesse ne se perde pas à scroller. Internet est bloqué la nuit pour les mineurs entre 22 heures et 6 heures du matin, et, pendant la journée, la connexion sera gérée en fonction de l'âge : de quarante minutes à deux heures", développe l'ancienne ministre socialiste désormais conseillère-maître à la Cour des comptes.

En France, l'entrée en vigueur de l'interdiction aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans, portée et soutenue par Emmanuel Macron, était annoncée pour la rentrée scolaire de 2026, mais l'exécutif vise désormais une nouvelle rédaction du texte au printemps 2027. Une décision qui ferait de l'Hexagone le premier État européen à instaurer une limite d'âge juridiquement contraignante pour l'accès aux plateformes numériques.

---

## II. Pour aller plus loin : Questions et débat

*Répondez aux questions suivantes en vous appuyant sur le texte et sur votre réflexion personnelle.*

### A. Compréhension et repérage

1. Quelles sont les deux mesures principales portées par la proposition de loi adoptée le 21 juillet 2026 concernant les mineurs et le numérique ?
2. Quelle a été l'intervention du Conseil constitutionnel sur ce texte en août 2026, et quelle en a été la conséquence directe ?
3. Quelle est la différence entre la situation en France (majorité numérique fixée à 15 ans avec accord parental) et l'interdiction adoptée en Australie ?
4. Quels pays européens ont également pris ou annoncé des mesures d'interdiction similaires pour les mineurs ?

### B. Analyse et argumentation

5. Quels arguments avancent les partisans de l'interdiction (comme Najat Vallaud-Belkacem ou Joëlle Sicamois) pour justifier cette mesure ?
6. Quels risques ou effets contre-productifs sont soulevés par les opposants ou les experts (comme Grégoire Borst ou Catherine Delorme) ?
7. Quel paradoxe l'avocate Merav Griguer met-elle en avant concernant la responsabilité de l'État face aux géants du numérique ?
8. Selon le bilan provisoire cité dans l'article, l'interdiction testée en Australie est-elle immédiatement efficace ? Justifiez votre réponse avec des chiffres.

### C. Débat et esprit critique

9. **Débat** : D'après vous, est-ce aux parents, à l'État ou aux plateformes elles-mêmes de réguler l'accès des adolescents aux réseaux sociaux ? Argumentez votre choix.
10. L'article évoque le modèle chinois qui bloque internet la nuit pour les mineurs et limite le temps d'écran la journée. Pensez-vous qu'un tel système soit transposable en France ? Quels en seraient les avantages et les limites ?